



MISSIONS DE SERVICE CIVIQUE DANS LE CADRE DE L'AGRÉEMENT DE PSL 24

Les missions décrites ci-dessous correspondent aux thématiques qu'il est possible de proposer dans les structures d'accueil passant par l'agrément de PSL 24.

2 – A / SANTÉ

Encourager l'activité physique des jeunes dans une optique d'amélioration de la santé

Ambassadeur des activités physiques et de la santé

Objectif d'intérêt général

Une étude financée par le ministère des sports vient de mettre en évidence un constat continu de sédentarisation des adolescents et de baisse de leur activité physique.

L'objectif de cette mission est :

- de sensibiliser et encourager à la pratique d'une activité physique et sportive afin de lutter contre la sédentarité croissante de la population, notamment chez les jeunes en proposant
- de (re)positionner l'association en qualité d'organisme citoyen et interactif dans la société, lieu d'échanges et de mixité

Activités confiées aux volontaires

Il s'agit de contribuer à la mise en place des projets et d'actions permettant une prise de conscience chez les personnes sédentaires des bienfaits de l'activité physique et sportives ; les volontaires pourront :

- Contribuer à informer les personnes sédentaires et les personnes non sportives aux bienfaits de l'activité sportive sur la santé physique et mentale
- Soutenir l'association dans ses participations aux campagnes locales et nationales sur le sujet
- Participer à l'organisation de séances d'initiation ou d'ateliers de découverte d'activité sportive en direction des personnes non licenciées
- Participer à l'animation de temps d'échanges et d'information pour la sensibilisation à associer une bonne alimentation à l'activité physique...
- Contribuer à sensibiliser l'équipe encadrante et mettre en place des actions en s'appuyant sur le réseau sport santé départemental
- ...

Précisions

Cette mission ne correspond pas aux tâches « classiques » qui relèvent de son objet social et qui sont liées au fonctionnement de la structure associative ; elle permet par contre renforcer le rôle de l'association en qualité d'espace d'échanges et de co-construction d'actions, favorable à l'expression citoyenne.







3 - A / ÉDUCATION POUR TOUS

Susciter des vocations : sensibiliser à la prise de responsabilités dans l'association

Découvrir et participer à la vie des associations dans le champ du sport et de l'animation

Objectif d'intérêt général

L'objectif est de rompre avec l'attitude consumériste de certains adhérents et de faire découvrir la diversité des actions et fonctions des acteurs associatifs, développées au sein de la structure d'accueil afin de faire émerger des vocations bénévoles et ou des envies de projets professionnels; cette mission concernera à la fois les adhérents adultes (susciter l'engagement bénévole) mais aussi les jeunes (découverte d'activités pouvant être exercées à titre professionnel ou à titre bénévoles)

Activités confiées aux volontaires

Il s'agira de contribuer à la mise en place d'un ensemble d'actions permettant de faire découvrir aux adhérents – et de susciter la participation – les différentes missions et fonctions qui sont exercées au sein d'une association ; les volontaires pourront :

- Participer à l'organisation de temps d'échanges et sensibiliser les adhérents à participer activement à la vie associative en contribuant à certaines missions ou fonctions
- Contribuer à faire découvrir aux jeunes les divers rôles et missions exercés par les dirigeants associatifs et les éventuels salariés (président(e), trésorier(e), entraineur, responsable de la communication, chargé(e) des projets de développement...
- Participer à l'organisation de temps d'échanges avec les jeunes sur les diverses fonctions exercées identifiées dans l'association et présenter les métiers qui s'y rapportent (Président >> manager, Trésorier >> comptable, entraineur >> éducateur sportif, ...);
- Contribuer à la mise en place d'ateliers permettant aux jeunes d'expérimenter certaines fonctions
- Aider à la sollicitation des adhérents ou des partenaires pour venir présenter leur métier
- ...

Précisions

Cette mission ne correspond pas aux tâches traditionnelles et indispensables liées au fonctionnement de la structure associative; elle permet par contre de promouvoir l'engagement bénévole du plus grand nombre et permettre ainsi le renforcement des moyens humains nécessaires à la bonne marche de l'association.

Par ailleurs cette mission contribue à apporter un nouveau service dans le club en direction des publics de jeunes : la découverte de métiers et du secteur de l'économie sociale et solidaire ; cette découverte permettra aux jeunes à les aider à formaliser un projet professionnel.







4 – A / CULTURE ET LOISIRS

Créer du lien : développer les coopérations territoriales et promouvoir le vivre ensemble

Contribuer à renforcer le lien social et la coopération locale dans le secteur associatif

Objectif d'intérêt général

Cette mission tend à répondre à la problématique à laquelle font face les clubs sportifs, et les associations de manière générale, qui est de conserver et d'attirer de nouveaux adhérents puis trouver des moyens matériels, financiers et humains.

L'objectif de cette mission est :

- de favoriser l'engagement collectif et la collaboration entre les publics de tous âges et de tous milieux
- de (re)positionner l'association en qualité d'organisme citoyen et interactif dans la société, lieu d'échanges et de mixité

Activités confiées aux volontaires

Il s'agit de contribuer à faciliter la mise en place de projets et d'actions permettant de nouvelles formes de collaboration entre les membres de l'association mais également entre l'association et les autres acteurs de son environnement proche (établissements scolaires, collectivités, autres associations implantées sur le même territoire...); les volontaires pourront :

- Participer à l'organisation de temps d'échanges et à la création d'outils permettant le partage / la collaboration (système de covoiturage pour se rendre à l'association, échanges/ventes de matériels chez les catégories de jeunes...)
- Contribuer à nouer des partenariats entre les établissements scolaires de proximité et le club pour assurer une continuité éducative pour les jeunes du club (accompagnement de jeunes de l'école vers le club, aide aux devoirs, ...)
- Contribuer à l'émergence de collaborations avec d'autres associations locales pour partager des temps de pratiques, des moyens techniques et logistiques, des actions de promotion ou de communication...
- Participer à l'organisation de temps d'échange et d'accueil à destination des partenaires de l'association
- ...

Précisions

Cette mission ne correspond pas aux tâches « classiques » qui relèvent de son objet social et qui sont liées au fonctionnement de la structure associative ; elle permet par contre renforcer le rôle de l'association en qualité d'espace d'échanges et de co-construction d'actions, favorable à l'expression citoyenne.

Le.la volontaire œuvrera aux côtés de l'équipe dirigeante et encadrante pour la prise de contact avec les acteurs du territoire et la mise en œuvre des actions. Il viendra en soutien des missions de chacun.